



Procès-verbal du Bureau Directeur 16 mai 2022 (visioconférence)

Présents : AURAMBOUT Stéphanie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, PEAN Patrick, RIPERT Alain, STOFFER Françoise

Participant : BOSCAGLI Delphine, DAUMUR-JULIEN Stéphanie

Excusés : COLOMBANI Frédéric, MOREL Carine, CADEI Franck, RENAUD Christine

La réunion est ouverte à 19h00 sous la présidence d'Alain Ripert.

Ressources Humaines

Suite au Bureau Directeur du 9 mai 2022 concernant le contrat de Clément HERBOUX-DUBOIS, un sondage a été effectué afin de connaître le positionnement de chacun. Les réponses ont été les suivantes (pour 11 personnes du BD) :

- Mise en place d'un CDI : 0
- Renouvellement d'un CDD (avec une période de carence de 3 mois) : 3
- Fin du contrat CDD et lancement d'un nouveau recrutement : 5
- Sans avis : 2

Après échanges entre élus et prises d'information, l'une des personnes ayant opté « sans avis » se positionne sur l'arrêt du CDD : cela finalise l'arrêt la 3^{ème} option à 6.

Le Bureau Directeur entérine la décision d'un nouveau recrutement

Stéphanie Aurambout prendra contact avec Clément afin de l'informer du positionnement du Bureau Directeur.

Commission d'Organisation des Compétitions

La COC a demandé un sondage concernant deux dates de report possible. Le résultat du sondage indique :

2. Amendement au calendrier général +16 : Ajout de 2 dates de report possibles après la J22 en +16 parallèlement aux éventuelles finales d'accession nationale (28/29 mai et 4/5 juin)

[Plus de détails](#)



Le Bureau Directeur valide cette proposition, sous conditions :

- Que les résultats des dates de report postérieures à la fin du championnat ne soient pas pris en compte dans les classements, sauf si ces reports sont liés à des conditions exceptionnelles (COVID, intempéries, ...)
- Que ces rencontres soient considérées comme des rencontres amicales

Dans le cas où cette situation se produirait, contact devra être pris avec la CTA afin que celle-ci puisse éventuellement prendre en compte des désignations.

ANS

A date, il y a beaucoup moins de dossiers que l'année précédente ; constat identique sur tous les territoires.

La question a été posée d'un changement éventuel de répartition de l'enveloppe qui actuellement est de 50 % pour les clubs, 25 % pour les comités et 25 % pour la ligue.

Force est de constater qu'après deux années de pandémie, des reports d'actions sur les aides de 2020, des volets plus difficiles à cibler cette année, les dossiers semblent plus complexes à monter par les différentes structures.

L'ANS reste avant tout une aide financière qui permet de monter des projets et non pas une subvention de fonctionnement. De ce fait, certains critères sont mis en place afin d'ajuster au mieux les demandes d'une structure à une autre.

La répartition de l'enveloppe, pour l'instant, reste sur les mêmes bases que précédemment ; cette répartition est également celle faite dans une majorité d'autres ligues (à minima pour les clubs).

Assemblée Générale de la Ligue

Un ordre du jour, différent de celui des autres années, a été proposé aux différents membres du Bureau Directeur pour validation ; les grandes lignes sont :

- Rapport moral du président
- Rapport du Bureau Directeur (avec les Services et Commissions des membres du BD)
- Finances : 2021 et budget 2022
- Vœux & Projets

L'ordre du jour est validé.

Les différents vœux à soumettre à l'AG seront soumis aux membres du CA.

Contrat Territorial Individualisé

Celui-ci n'a toujours pas été envoyé à la FFHB, faute d'avoir des nouvelles du comité du Cantal.

Une proposition du COPIL sera faite dans les prochaines semaines.

Visite DTN

La DTN sera sur Lyon les 23 et 24 mai 2022, avec au planning une rencontre avec des élus prévue le 22 au soir. Un point est fait sur les personnes qui pourront être présentes.

Groupement d'Employeurs

Après l'échange avec la ligue d'Occitanie :

- Le Conseil Régional AUVERGNE RHONE ALPES a proposé à Alain RIPERT une visio afin de présenter les possibilités de partenariat.
- Celle-ci a eu lieu avec Alain RIPERT, Christine RENAUD et Delphine BOSCALLI. Les principaux points à retenir sont :
 - Enquête préalable afin de déterminer la faisabilité (sans préjuger de la mise en place de plusieurs GE locaux ou d'un GE territorial) financé jusqu'à 10 000 €
 - Après cet audit, il pourra ressortir des préconisations dans une dimension à définir
 - Prérequis : le GE / les GE devront être créateurs d'emplois

Cette possibilité de travail avec le Conseil Régional n'est pas incompatible avec les travaux envisagés avec PS 73.

A ce jour, le projet de GE est suspendu, les élus en charge du dossier s'étant retirés.

La séance est levée à 20h00

Eliane HARENT, Secrétaire Générale

Alain RIPERT, Président

